

RÈGLEMENT

Tournoi de FOOTBALL – Dimanche 28 Juin 2026 - CRESPIERES Organisé par le Conseil Municipal des Enfants de Crespières

Article 1 – Objet

La commune de Crespières organise un Tournoi de Football, ouvert à 3 catégories (5-6 ans – 7-12 ans – 13-99 ans), visant à promouvoir la coupe du monde 2026.

Article 2 – Conditions de participation - Inscription

L'événement est ouvert à toute personne âgée de 5 ans et plus, vous devez constituer une équipe de 3 à 6 personnes (amis-famille) dont un adulte référent obligatoire.

L'inscription au tournoi de football organisé par le Conseil municipal des Enfants de Crespières, implique la connaissance et la pleine acceptation du présent règlement.

Seuls les joueurs inscrits et s'étant acquittés des frais de participation de 10€ par équipe peuvent participer au tournoi. Il est impératif de remplir, pour chaque équipe inscrite, le bulletin d'inscription avec la signature d'un responsable légal.

La participation est de 10€ par équipe à régler en Mairie, accompagnée du bulletin d'inscription qui officialise l'engagement de l'équipe (chèque à l'ordre de Régie mixte de Crespières).

Chaque équipe est sous la responsabilité d'un représentant légal qui doit être présent le jour du Tournoi.

Article 3 – Règles du jeu et Arbitrage

Les règles du jeu sont les règles officielles du football.

Les fautes et les incorrections pourront être sanctionnées soit par un avertissement, soit par une expulsion du jeu. Le joueur ayant été expulsé pour le reste de la partie pourra néanmoins poursuivre sa participation au tournoi.

Les fautes graves (insulte à l'arbitre, faute dangereuse sur un joueur, etc.) seront immédiatement sanctionnées d'une expulsion. De tels comportements répétés peuvent conduire à l'exclusion définitive du joueur, c'est-à-dire jusqu'à la fin du tournoi.

Les arbitres n'appliqueront pas la règle du hors-jeu.

Les passes au pied au gardien de but sont acceptées.

Les matchs seront arbitrés par des bénévoles et des animateurs, accompagnés par les organisateurs du tournoi.

L'arbitre a toujours raison !

Article 4 – Organisation des rencontres

Le tournoi sera organisé en fonction du nombre d'équipes par catégorie et en fonction des tranches d'âge : soit par poules soit sous forme de championnat.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres sera de 20 minutes avec une pause de 1 minute et un changement de sens. Les arrêts de jeu seront de maximum une minute et restent à l'appréciation de l'arbitre. Une feuille de match sera établie à chaque rencontre. Celle-ci sera remise par l'arbitre, à l'issue du match, à la « Table de marque » située sur le lieu du tournoi.

Selon les besoins de l'arbitrage : 5 minutes d'arrêt entre les matchs

Article 6 – Classement

Les classements sont déterminés pour chaque catégorie, en fonction des points marqués par les équipes :

- Match gagné = 3 points / Match nul = 1 point / Match perdu = 0 point

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le classement sera déterminé à l'issue d'une séance de tirs au but.

Durant la phase finale, en cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il n'y aura pas de prolongation. Une série de tirs au but sera directement effectuée. En cas de nouvelle égalité, l'élimination se fera au premier échec à nombre de tirs égal.

Article 7– Tenue des joueurs

L'ensemble des joueurs se présentera en tenue de sport (short ou survêtement, chaussures de foot ou basket) avec CHASUBLES fournis par l'organisateur. Le port de boucles d'oreilles, de bracelet, montre, bague, collier et autres éléments de même nature est, par mesure de sécurité, interdit sur les terrains.

Article 8 – Horaires des matchs

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés. Les équipes doivent se trouver en tenue à la disposition des responsables de terrain et des arbitres 5 minutes avant le coup d'envoi.

L'équipe ne respectant pas les horaires de l'organisation pourra se voir pénalisée d'un match perdu par pénalité (0 points).

Article 9 – Buvette et divers

Une buvette sera tenue par le conseil municipal des enfants.

Un goûter sera offert aux participants à la suite de la remise des prix.

Les équipes doivent prendre leur gourde personnelle.

Des sacs poubelles seront à votre disposition pour laisser le terrain propre.

Les responsables d'équipe y veilleront.

Article 10 – Remise des récompenses

La remise des récompenses se fera à la fin de la manifestation.

Article 11 : Droit À L'image

Tout au long du tournoi du 28 juin, des photos seront prises afin de pouvoir en faire la diffusion dans les différents moyens de communication.

La participation à cette journée implique pour les participants d'accorder l'autorisation de reproduction et de diffusion, des photographies, dans les différents supports ou publications municipales.

Article 10 : Modifications Des Données

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de la commune de Crespières. Ces informations sont exclusivement destinées à l'usage interne de la commune et ne seront aucunement cédées à des tiers.

Article 12 – Modification de l'organisation en cas d'évènement exceptionnel

Les responsables se réservent le droit de modifier l'organisation du tournoi en cours de journée en cas d'évènements exceptionnels (orage, etc.) : aménagements possibles des temps de jeu et priorité sera donnée aux matchs de classement.